



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de vacances et de loisirs

Question écrite n° 18403

Texte de la question

M. Marcel Bonnot interroge M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur les difficultés financières rencontrées par les opérateurs touristiques associatifs pour la rénovation de leurs équipements. Force est de constater que ces centres et villages de vacances sont dans une situation préoccupante notamment en Franche-Comté. Ainsi, dans cette seule région, les structures d'accueil qui représentent plus de 6 155 lits, soit plus de 575 000 nuitées, qui génèrent environ 39 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et qui emploient plus de 1 300 personnes, s'inquiètent quant à leur avenir. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour promouvoir ce secteur, notamment au niveau de la réhabilitation des équipements touristiques.

Texte de la réponse

Le programme de consolidation des équipements du tourisme social, financé sur le budget de l'État, s'est achevé en 2005. Un abondement exceptionnel de 10 millions d'euros issu d'un fonds de concours permet, depuis la mi-2007, d'en solder les dernières dettes. Le secteur du tourisme associatif à vocation familiale va connaître des adaptations et mutations importantes dans les années à venir : adaptation aux changements des attentes des consommateurs, mise aux normes des équipements pour l'accessibilité aux personnes handicapées, effets de la politique nationale « Séniors en vacances », dont le maître d'oeuvre est l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV), etc. Il convient de mesurer ces effets pour déterminer les politiques d'accompagnement adéquates. Aussi, la direction du tourisme a lancé début 2008, en coordination avec plusieurs partenaires du monde du tourisme et du tourisme social, dont l'ANCV et l'Union nationale des associations de tourisme social et familial, une vaste étude afin d'établir un état des lieux des structures d'hébergements familiaux à vocation sociale (villages de vacances, maisons familiales de vacances, hébergements dépendant des collectivités locales, comités d'entreprise, des mutuelles et autres organismes sociaux), de leur fréquentation, des systèmes d'aides utilisés par les usagers dans les établissements gérés par des associations et autres organisations du tourisme social. Les résultats d'une telle étude pourront servir de base à un débat entre pouvoirs publics et opérateurs du tourisme à vocation sociale sur l'avenir du secteur et sa contribution aux politiques publiques. Ils permettront également d'examiner les possibilités de soutien public aux investissements du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18403

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Consommation et tourisme

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1732

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7142